

La coopération intercommunale

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de proposer aux communes une formule qui vise à compenser l'émiettement communal, caractéristique française au sein de l'espace européen mais aussi de proposer un outil de gestion des territoires en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace. Les communes peuvent gérer en commun le développement économique, l'aménagement de l'espace, les compétences techniques en matière d'environnement (eau, déchets), le logement, les équipements sportifs et culturels, l'action sociale.

Par une loi de Février 1992, l'Etat leur a ouvert la possibilité de constituer des communautés de communes*. Mais c'est la loi de juillet 1999 (loi Chevènement) qui renforce et simplifie la coopération intercommunale. La principale innovation de cette loi est la création de communautés d'agglomération*. En échange de substantielles dotations supplémentaires de l'Etat, ces nouvelles communautés se voient transférer d'importantes compétences par les communes membres. Elles prélèvent la taxe professionnelle, devenue unique (TPU), sur l'ensemble de l'agglomération.

Quels enjeux ?

Une nouvelle problématique apparaît aujourd'hui : l'articulation entre les différents niveaux locaux que sont les communes, les intercommunalités et les pays (loi Voynet). L'enjeu en est l'avenir de la démocratie locale et des solidarités inter-territoires. L'exercice et le partage des compétences d'une part, et la légitimité démocratique d'autre part, sont des questions non résolues à ce jour. Dans les faits, la fracture entre les pros et les antis intercommunalité passe par des enjeux économiques plus que politiques.

Les communautés de communes sont à la recherche d'une légitimité dans le cadre des structures empilées de la technocratie française. Sont-elles compatibles avec la démocratie locale ? Le devenir politique des intercommunalités n'est pas résolu et devrait être posé à l'occasion du débat sur la décentralisation

Dans les Hauts-de-Seine

En région parisienne, la mise en commun de services intercommunaux existe depuis longtemps (eau, électricité, etc....). Mais aujourd'hui, la loi permet d'aller beaucoup plus loin.

Un premier axe de communauté d'agglomération s'est formé autour des communes d'Antony, Chatenay-Malabry, Sceaux, Le Plessis Robinson, Bourg-la-Reine et Wissous (Essonne). Un deuxième, dénommé « Arc de Seine » serait en discussion : il regrouperait Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray. Ces communautés d'agglomération pourraient être opérationnelles à partir du 1er Janvier 2003.

Ici, contrairement à ce qui se passe ailleurs, les enjeux politiques sont prédominants, ce qui pourrait avoir aussi des conséquences économiques.

Et Clamart dans tout cela ?

Clamart peut-elle rester en dehors de ces regroupements ? Quelles conséquences pour les citoyens aurait ce choix ? Un débat dans la commune sur ce sujet ne serait pas de trop !

Jean-Marie

*Communautés urbaines > 500 000 hab.
Communautés d'agglomération > 50 000 hab.
Communautés de communes : pas de seuil démographique

Alternative clamartienne zoom arrière

Le mouvement *Alternative Clamartienne* s'est formé à l'occasion des dernières élections municipales pour faire barrage à la droite. Puis, dans la foulée, il s'est constitué en association, accueillant de nombreux jeunes, ce que, à notre connaissance, aucune autre formation de la ville n'a pu faire. Cette composante est venue, et bienvenue, quelque peu bousculer les façons de faire et de penser du groupe originel.

Quelle est l'origine de ce mouvement ?

A l'origine, on trouve *Clamart Autogestion*, association locale de gauche, présente depuis les années 70 dans la ville et regroupant essentiellement des militants du PSU. L'association s'est fait connaître localement à plusieurs reprises : en 1983 en s'opposant à un projet d'urbanisme au centre ville, en 1991 lorsque la municipalité a voulu mettre en place un système de parkings payants, puis en 1997, lorsque le Conseil général, soutenu par la municipalité de l'époque, tentait d'imposer le projet MUSE* à Clamart. Présente à chaque élection municipale depuis 1977, l'association, alliée aux

Verts, a obtenu près de 7% des voix en 1995.

En 2001, seule et s'imposant comme une véritable force de gauche alternative sur la ville, *Alternative Clamartienne* (AC) obtenait 9,5% des voix au premier tour. Sept membres de l'association furent élus au conseil municipal, dans la majorité. Un an et demi plus tard, six de ces élus quittaient la majorité et constituaient un deuxième groupe d'opposition, l'opposition de gauche..

Mais au-delà des faits, qu'est-ce qui fait l'identité de l'association ?

On peut dire qu'elle tient à deux éléments : sa composition et ses objectifs.

AC, association à vocation politique, clairement de gauche et locale, regroupe des Clamartois et des Clamartaises d'origines très diverses : militants politiques, syndicaux, associatifs mais aussi des citoyens sans étiquette et désireux de défendre, bec et ongles, quelques valeurs fondamentales.

Quelles sont ces valeurs ?

- Partager le goût du politique : parce que

nous pensons que la politique concerne chacun d'entre nous, qu'elle développe le sens de l'intérêt public ;

- Agir en faveur de la démocratie et de la concertation : parce que nous pensons que les meilleures décisions, celles qui sont les plus satisfaisantes et les plus durables, sont prises par ceux qu'elles concernent ;

- Doper la justice sociale : parce que nous pensons que la cohésion sociale, garante de paix et d'épanouissement ne peut s'obtenir qu'en défendant les intérêts de la population la plus démunie, parce que nous pensons que le progrès doit être partagé et apporter plus de justice sociale.

Ces choix se déclinent, bien sûr, tant au niveau national qu'international. Par les débats qu'elle organise (la mondialisation avec *Attac*, la Palestine avec France-Palestine, les libertés...), les journaux qu'elle publie et les manifestations qu'elle organise (défense des valeurs républicaines le 1er mai 2002), AC exprime toujours ces priorités.

Marie-Claude

* MUSE : projet départemental d'autoroute souterraine



N° 5

E D I T O

Faire de la politique localement ne doit pas empêcher de penser plus globalement. *Alternative Clamartienne* s'inscrit complètement dans cette attitude solidaire, ici et là-bas, une même terre. Nous ne pouvons rester silencieux quand on voit, entend et lit ce qui se passe à la surface du globe : Exacerbation des inégalités, naufrage de pays sur les conseils du FMI, de l'OMC et de la Banque Mondiale avec pour conséquence l'étranglement économique de peuples par le système de la dette. Voici pour la partie fonctionnement du système économique.

Comme rien n'arrive jamais seul, à ce qui précède s'ajoute la violence exercée contre les hommes et l'environnement. Pas une semaine ne passe sans qu'on n'apprenne, qu'ici ou là, une mer, des côtes, une forêt,

l'eau, l'air sont atteints par une pollution quelconque. C'est pourquoi, avec d'autres, nous croyons que le développement durable doit être le cadre de pensée du développement des sociétés, du Nord comme du Sud.

Quant aux violences faites aux peuples, en dresser la liste prendrait du temps. On ne saurait rester indifférents face à ce que supportent, jour après jour, les Palestiniens, les Tchétchènes et bientôt le peuple irakien. Soyons clairs, dans aucun cas nous ne soutenons les attentats, mais nous ne supportons pas que des peuples soient privés de paix et spoliés de leur terre.

A l'Ouest, G. Bush Jr convoite autre chose : Il a décidé de prendre le pétrole des Irakiens sans aucune considération pour ce peuple. Peu importe le nombre de morts ! Tout doit être entrepris pour éviter que

Directeur de la publication : Emmanuel Froissart
Comité de rédaction : Catherine Vincent, Emmanuel Froissart, Isabelle Kuhn, Jean Marie Lallement, Bernard Moreaux, Lucile Nachon, Valérie Vallicari
Maquette : ACVV
Pour écrire : 6 rue Monplaisir, 92140 Clamart
Imprimé par Rotographie

George Bush (et Tony Blair) ne se défoulent sur le peuple irakien. N'oublions pas que depuis 1991 les armées américaine et anglaise ont déjà fait des milliers de morts en Irak.

A l'Est, V. Poutine se réjouit : plus Bush frappe et s'investit en Irak, plus le nouveau tsar se sent autorisé à décimer le peuple tchéchène. On le voit même à Bruxelles sans que personne ne s'insurge. Les responsables politiques européens sont irresponsables de se taire de la sorte.

Pour nous, faire de la politique, c'est aussi se préoccuper de ce qui se passe ailleurs. C'est se mobiliser pour empêcher des injustices, des drames humains, voire des génocides. C'est affirmer la démocratie et le droit élémentaire pour chacun de vivre dans la paix !

Emmanuel

Un procès pour supprimer le débat !

Pendant la campagne des dernières élections législatives, nous avons distribué un tract qui brossait le portrait du candidat Philippe Pemezec. Nous reprenions certaines de ses déclarations dans la presse et nous les qualifions : nous disions qu'il avait tenu des propos, selon nous, racistes, xénophobes et démagogiques, qu'il proférait un jugement extrêmement à droite tant sur la presse que sur les bandes de jeunes et qu'il avait des démêlés judiciaires pour misogynie et homophobie. Au lieu de s'exprimer dans la campagne, ce qui l'aurait amené à préciser clairement ses positions, il a eut pour seule réponse de nous intenter un procès en correctionnelle pour injure publique !!!

Au Plessis, le maire est à l'image du candidat aux législatives : Il n'a pas hésité, dans sa commune, à faire un procès aux élus de l'opposition ainsi qu'à des associations locales pour peu qu'elles s'opposent à ses projets. Il affirme clairement qu'il cherche à éliminer ces associations en demandant des dommages et intérêts pour les ruiner financièrement (voir le n° 29 du mensuel Ressources d'avril 1994).

Comme on le voit, ces pratiques peu démocratiques de P. Pemezec ne

datent pas d'hier et elles se sont aussi poursuivies pendant la campagne des dernières législatives. Dès le début, P. Pemezec a fait retirer toutes les affiches officielles de JP Foucher des panneaux municipaux du Plessis ; dès le premier tour, il s'est réclamé de l'union pour la majorité présidentielle alors que JP Foucher avait l'investiture UMP et il a menti aux électeurs sur le désistement au second tour de ce dernier, qui n'a jamais appelé à voter pour lui.

Décidément, nous n'avons pas la même conception de la démocratie : aujourd'hui encore, il cumule les mandats de maire du Plessis-Robinson, de vice-président du Conseil général et de député en ce qui contredit l'esprit de la loi. De plus, il confond l'injure publique avec le débat démocratique.

Cette affaire viendra devant la 14^e chambre du T.G.I. de Nanterre le 4 février 2003 à 13h30.

Venez nombreux nous soutenir et/ou adressez-nous votre soutien au Comité de soutien : chez Hubert Rose 24, rue Paul Bert - 92140 Clamart